

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### ARRÊTÉ N° 2025/196 du lundi 28 juillet 2025

#### Relatif à l'occupation temporaire du domaine public communal afin d'y organiser une animation le samedi 23 Août 2025

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code du commerce notamment les articles L310-2 et R 310-8,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-huitième partie sur la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel en date du 6 mai 1992,

**VU** la demande présentée par le comité de quartier Reno-Oiseaux, relative à l'organisation d'une animation le samedi 23 août 2025 dans le parc des Oiseaux à Ris Orangis,

**VU** le Contrat d'Engagement Républicain signé le 1<sup>er</sup> août 2025 par le Comité de quartier Reno-Oiseaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les conditions d'occupation du domaine public communal,

**SUR** proposition du Service Vie des quartiers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le comité de quartier Reno-Oiseaux est autorisé à occuper le parc des oiseaux à Ris Orangis, rue des Oiseaux dans le cadre de son animation le samedi 23 août 2025.

**ARTICLE 2** : La présente occupation est accordée à titre précaire et révocable le samedi 23 août 2025 de 9h30 à 19h00.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

**ARTICLE 5** : L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.

fm

2025/

En cas de détérioration et dégradation ou salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de la Police d'Evry-Courcouronnes,
- Monsieur le Colonel du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Evry-Courcouronnes,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques et de l'Urbanisme,
- L'intéressé, le comité de quartier Reno-Oiseaux,

et toute autorité administrative et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ris-Orangis, le 28 juillet 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : **06 AOUT 2025**

Publié le : **06 AOUT 2025**

Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

